MAZARS

Fédération Française de Cardiologie

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 30 juin 2019

MAZARS

Fédération Française de Cardiologie

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 reconnue d'utilité publique
par décret en date du 22 décembre 1977
Siège social : 5, Rue des Colonnes du Trône 75012 – Paris
N° Siren : 784 453 250

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 30 juin 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de la Fédération Française de Cardiologie relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la combinaison.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er juillet 2018 à la date d'émission de

notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « liste des entités exclues du périmètre par manque d'information » de la page 9 de l'annexe des comptes combinés relatif à la répétition de l'absence des comptes de l'AC Basse Normandie.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit de comptes combinés de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Fédération, nous avons vérifié que :

- le périmètre de la combinaison, défini dans la note « Liste des entités constitutives de l'ensemble combiné » est conforme aux dispositions du règlement 99-02 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes combinés des associations et fondations ;

- l'intégration de l'AC Antilles-Guadeloupe au périmètre de combinaison pour la première année est conforme aux dispositions du règlement 99-02 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes combinés des associations et fondations

- les modalités et hypothèses retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources (CER) décrites dans les notes annexes au compte d'emploi annuel des ressources faisaient bien l'objet d'une information appropriée et étaient conformes aux dispositions du règlement CRC n° 2008-12 ;

- et relevé que l'évaluation des heures de bénévolat, dont les modalités de détermination exposées dans la note « Règles générales », page 9 de l'annexe et « Contributions Volontaires en Natures » page 22 de l'annexe, était estimée sur la base des heures de bénévolat déclarées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le Rapport de Gestion et le Rapport Moral du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans les comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il était prévu de liquider l'association combinante ou de cesser son activité.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relative à l'audit des comptes combinés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement

détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association combinante, ni des entités combinées.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas

pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris La Défense, le 17 janvier 2020

Le Commissaire aux Comptes

MAZARS

CYRILLE BROUARD

YANN SEMELIN

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/19	Net au 30/06/18
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	38 504	27 069	11 435	11 435
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom	185 437	185 437		
Immobilisations corporelles				
Terrains	17 989		17 989	17 989
Constructions	181 155	64 591	116 564	124 842
Installations techniques, matériel et outillage	958 063	786 105	171 958	144 972
Autres immobilisations corporelles	431 639	384 912	46 727	48 556
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	2 137 936		2 137 936	2 204 229
TIAP & autres titres immobilisés	45		45	15
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 137		4 137	3 936
ACTIF IMMOBILISE	**3 954 905**	**1 448 114**	**2 506 791**	**2 555 975**
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	213 002		213 002	292 118
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	61 527		61 527	37 781
Créances				
Usagers et comptes rattachés	5 590	156	5 434	14 408
Autres créances	273 776	6 408	267 368	335 991
Divers				
Valeurs mobilières de placement	7 624 912	23 744	7 601 168	8 293 445
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	17 874 041		17 874 041	16 899 817
Charges constatées d'avance	1 240 272		1 240 272	645 400
ACTIF CIRCULANT	**27 293 119**	**30 308**	**27 262 811**	**26 518 960**
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	31 248 024	1 478 422	29 769 602	29 074 935

Bilan

PASSIF	Net au 30/06/19	Net au 30/06/18
Fonds associatifs sans droit de reprise	7 431 749	7 431 749
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	6 846 138	6 856 507
Report à nouveau	8 007 866	6 211 599
RESULTAT DE L'EXERCICE	**677 854**	**1 785 898**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	**22 963 607**	**22 285 753**
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques	90 530	79 730
Provisions pour charges	1 514	4 960
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**92 044**	**84 690**
Fonds dédiés sur subventions	135 758	83 151
Fonds dédiés sur autres ressources	719 329	978 147
FONDS DEDIES	**855 086**	**1 061 298**
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts	10 268	528 940
Découverts et concours bancaires	1 379	1 387
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	11 647	530 327
Emprunts et dettes financières diverses		444
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 501 276	2 268 898
Dettes fiscales et sociales	274 158	357 093
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	4 071 703	2 476 422
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	80	10 010
DETTES	**5 858 865**	**5 643 195**
Ecarts de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	**29 769 602**	**29 074 935**

Compte de résultat

	du 01/07/18 au 30/06/19 12 mois	du 01/07/17 au 30/06/18 12 mois
Ventes de marchandises	2 030	4 085
Production vendue	89 410	106 693
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	292 757	221 244
Reprises et Transferts de charge	7 665	1 858
Cotisations	1 820 129	1 673 380
Autres produits	13 679 633	14 918 645
Produits d'exploitation	**15 891 623**	**16 925 905**
Achats de marchandises	33 634	65 254
Variation de stock de marchandises	79 116	-132 594
Achats de matières premières		
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés et charges externes	9 617 647	9 591 314
Impôts et taxes	128 599	115 331
Salaires et Traitements	1 881 036	1 739 149
Charges sociales	850 604	792 219
Amortissements et provisions	92 811	82 196
Autres charges	2 810 250	3 079 658
Charges d'exploitation	**15 493 697**	**15 332 527**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**397 926**	**1 593 379**
Opérations faites en commun		
Produits financiers	108 827	134 426
Charges financières	27 977	21 642
Résultat financier	**80 849**	**112 785**
RESULTAT COURANT	**478 776**	**1 706 163**
Produits exceptionnels	19 534	5 118
Charges exceptionnelles	1 458	1 849
Résultat exceptionnel	**18 076**	**3 270**
Impôts sur les bénéfices	25 209	33 220
Report des ressources non utilisées	321 082	188 794
Engagements à réaliser	114 871	79 109
EXCEDENT OU DEFICIT	677 854	1 785 898

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : FFC COMPTES COMBINES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2019, dont le total est de 29 769 602 Euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 677 854 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2018 au 30/06/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/11/2019 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2019 ont été établis et présentés conformément au règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016, relatif au plan comptable général en tenant compte des dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Une convention conclue entre la FFC et les Associations de Cardiologie précisent les modalités et le périmètre retenu pour la réalisation de la combinaison des comptes.

PRESENTATION DES PRINCIPALES METHODES UTILISEES

Pour donner une vision d'ensemble de la FFC et des Associations de Cardiologie, les différentes entités ont choisi de présenter des comptes combinés.

Les parties présentent entre elles des liens étroits caractérisés notamment par :
• Des dirigeants communs (membres du Conseil d'Administration) ;
• Un financement de la part de la Fédération Française de Cardiologie vers les Associations de Cardiologie sous la forme d'une dotation annuelle ;
• La gestion des legs des Associations de Cardiologie par la Fédération Française de Cardiologie ;
• Des subventions pour la Semaine du Cœur et des participations à la phase III.

Le périmètre de combinaison est défini ci-dessous.

L'entité combinante est la Fédération Française de Cardiologie.

D'un point de vue comptable, afin de donner une image sincère des volumes traités par la FFC et des associations de Cardiologie, les flux de refacturations internes ont été neutralisés au bilan et au compte de résultat. Il en est ainsi :
• Des cotisations versées par les associations à la FFC ;
• Des subventions accordées par la FFC aux AC (Dotation annuelle et semaine du cœur) ;
• Des versements pour la participation à la phase III des régions.

Ces mêmes retraitements ont été appliqués lors de l'élaboration du CER combiné qui comprend l'ensemble constitué du CER de la FFC et de l'ensemble des CER des Associations de Cardiologie.

Règles et méthodes comptables

Depuis l'exercice clos au 30-06-2018, toutes les comptabilités ont été complètement harmonisées et peuvent être lues indifféremment pour chaque entité ou en combiné.

La SCI Maison du Cœur n'est pas combinée, nonobstant 50% de participation que détient la Fédération Française de Cardiologie. Cette question pourra être réexaminée, notamment en fonction de sa capacité à établir une situation intermédiaire, sachant que la SCI Maison du Cœur clôture ses comptes le 30 Septembre de chaque année et que le groupe FFC clôture ses comptes le 30 juin de chaque année.

La valorisation des heures des bénévoles pour les activités de Prévention, de Phase III, et de fonctionnement exercées dans les associations de Cardiologie est effectuée sur la base d'une moyenne des SMIC mensuels en vigueur du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019, chargé en prenant en compte au prorata temporis les incidences des évolutions de taux de charges sociales de 2018 et 2019. La valorisation dépend du niveau de l'activité :

- Exécution : 1 fois le SMIC, soit 11,82€ chargé
- Encadrement : 2 fois le SMIC, soit 23,64€ chargé
- Expertise : 5 fois le SMIC, soit 59,10€ chargé

Autre particularité : La partie non consommée par les associations de cardiologie des dotations annuelles attribuées par la FFC est portée au passif du bilan au poste de fonds dédiés.

LISTE DES ENTITES CONSTITUTIVES DE L'ENSEMBLE COMBINE

• L'Association de Cardiologie des ALPES, dont le siège social est à MEYLAN (38240), 27b Chemin des Villlauds, représentée par le Professeur Jacques MACHECOURT, agissant en qualité de Président

• L'Association de Cardiologie d'ALSACE, dont le siège social est à STRASBOURG (67091 Cedex), CHU – Nouvel Hôpital Civil, Cardiologie, 1 place de l'Hôpital, BP 426, représentée par le Professeur Patrick OHLMANN, agissant en qualité de Président

• L'Association de Cardiologie d'ANJOU-MAINE, dont le siège social est à ANGERS (49933 Cedex 9), CHU Unité 010 – Cardiologie Urgences- USIC, 4 rue Larrey, représentée par le Professeur Alain FURBER, agissant en qualité de Président

• L'Association de Cardiologie ANTILLES-GUADELOUPE dont le siège social est à BASSE-TERRE (97100), 15 rue Perrinon, représentée par le Docteur Narcisse MOUSSINGA, agissant en qualité de Président

• L'Association de Cardiologie ANTILLES-GUYANE, dont le siège social est à CAYENNE (97300), 48 boulevard Jubelin, représentée par le Docteur Jean GANTY, agissant en qualité de Président

• L'Association de Cardiologie d'AQUITAINE, dont le siège social est à PESSAC (33604 cedex), Hôpital Cardiologique, avenue de Magellan, représentée par son Président, le Professeur Hervé DOUARD, agissant en qualité de Président

• L'Association de Cardiologie d'AUVERGNE, dont le siège social est à CLERMONT FERRAND (63003 cedex 1), CHU Hôpital G. Montpied, Cardiologie 8ème étage, 59 rue Montalembert, représentée par le Professeur Bernard CITRON, agissant en qualité de Président

• L'Association de Cardiologie de BOURGOGNE, dont le siège social est à DIJON (21000), CHU François Mitterand, service de cardiologie, 23 rue Gaffarel, représentée par le Professeur Yves COTTIN, agissant en qualité de président

• L'Association de Cardiologie de BRETAGNE, dont le siège social est à RENNES (35033 Cedex 09), CHRU Hôpital de Pontchaillou, CCP – Niveau 0, 2 rue Henri Le Guilloux, représentée par le Docteur François PAILLARD, agissant en qualité de Président

• L'Association de Cardiologie de BRETAGNE OCCIDENTALE, dont le siège social est à BREST (29609 Cedex), Hôpital de la Cavale Blanche, Département de Cardiologie, 2 Bd Tanguy Prigent, représentée par le Professeur Jacques MANSOURATI, agissant en qualité de Président

• L'Association de Cardiologie du CENTRE-VAL DE LOIRE, dont le siège social est à TOURS (37044 Cedex 9), CHRU Hôpital Trousseau, Avenue de la République, Chambray les Tours, représentée par le Docteur Denis ANGOULAVANT, agissant en qualité de

Règles et méthodes comptables

Président

• L'Association de Cardiologie de CHAMPAGNE-ARDENNES, dont le siège social est à REIMS (51092 Cedex), CHU Robert Debré, Cardiologie, Avenue du Général Koening, représentée par le Professeur Gérard HELFT, agissant en qualité de Président

• L'Association de Cardiologie COTE-D'AZUR, dont le siège social est à NICE (06002 Cedex 1) CHU Hôpital Pasteur, Cardiologie, 30 avenue de la Voie Romaine, BP 69, représentée par le Professeur Pierre GIBELIN, agissant en qualité de Président

• L'Association de Cardiologie de FRANCHE-COMTE, dont le siège social est à BESANCON (25000), Club Cœur et Santé Arc les gray, 44 avenue Villarceau, représentée par le Professeur Joseph-Philippe ETIEVENT, agissant en qualité de Président

• L'Association de Cardiologie d'ILE-DE-FRANCE, dont le siège social est à PARIS (75011), 167 rue Ledru Rolin, représentée par le Professeur Patrick ASSYAG, agissant en qualité de Président

• L'Association de Cardiologie du LANGUEDOC ROUSSILLON, dont le siège social est à MONTPELLIERS (34080), Local Associatif Simone de Beauvoir, Cardiologie, 39 rue François d'Orbay, représentée par le Professeur Patrick MESSNER-PELLENC, agissant en qualité de Président

• L'Association de Cardiologie du LIMOUSIN, dont le siège social est à LIMOGES (87042 Cedex), CHU Dupuytren, Cardiologie, 2 Av Martin Luther King, représentée par le Professeur Victor ABOYANS, agissant en qualité de Président

• L'Association de Cardiologie de LORRAINE, dont le siège social est à VANDOEUVRE LES NANCY (54511 Cedex), CHU – Hopitaux de Brabois, Association de Cardiologie, Institut Louis Mathieu, Rue du Morvan, représentée par le Professeur Etienne ALIOT, agissant en qualité de Président

• L'Association de Cardiologie de MIDI PYRENEES, dont le siège social est à TOULOUSE (31059 Cedex 9), Centre Hospitalier Rangueil, H1 RDV 1 avenue J. Pouilhes, TSA 50032, représentée par le Professeur Jean FERRIERES, agissant en qualité de président

• L'Association de Cardiologie du NORD-PAS DE CALAIS, dont le siège social est à LILLE (59037 cedex), CHRU – Hôpital Cardiologique, Médecine Vasculaire et HTA, Bd du Pr Jules Leclercq, représentée par Madame Claire MOUNIER-VEHIER, agissant en qualité de Président

• L'Association de Cardiologie de HAUTE NORMANDIE, dont le siège social est à ROUEN (76031 Cedex), CHU Hôpital Charles Nicolle, cardiologie, 1 rue de Germont, représentée par le Professeur Frédéric ANSELME, agissant en qualité de Président

• L'Association de Cardiologie des PAYS DE LOIRE, dont le siège social est à NANTES (44093 cedex 1), Hôpital G et R Laënnec, Clinique Cardiologique, Institut du Thorax, Boulevard Jacques Monod, BP 1005, représentée par le Professeur Jean-Noël TROCHU, agissant en qualité de Président

• L'Association de Cardiologie de PICARDIE, dont le siège social est à ABBEVILLE (80142), Pole de prévention éducation patient, EHPAD G DUMONT, 42 bd Vauban, représentée par le Professeur Philippe SALLE, agissant en qualité de Président

• L'Association de Cardiologie du POITOU-CHARENTES, dont le siège est à POITIERS (86000), 22 rue Cloche Perse, représentée par le Professeur Paul MENU, agissant en qualité de Président

• L'Association de Cardiologie de PROVENCE, dont le siège social est à MARSEILLE (13015 cedex 05), APM – Groupe Hospitalier de la Timone, Cardiologie – Rythmologie, Stimulation Cardiaque et HTA, 264 rue Saint Pierre, représentée par le Professeur Jean-Claude DEHARO, agissant en qualité de Président

• L'Association de Cardiologie VAL DE RHONE, dont le siège social est à LYON (69006), 5 place Edgar Quinet, représentée par le Docteur Jean BOUTARIN, agissant en qualité de Président

Règles et méthodes comptables

LISTE DES ENTITES EXCLUES DU PERIMETRE PAR MANQUE D'INFORMATION

• L'Association de Cardiologie de BASSE NORMANDIE, dont le siège social est à CAEN (14033 cedex), CHRU, cardiologie 20ème étage, avenue de la Côte de Nacre, représentée par le Docteur Rémi SABATIER , agissant en qualité de Président

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 1 an
* Autres immobilisations incorporelles : 1 à 3 ans
* Constructions : 10 à 50 ans
* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
* Matériel médical de réadaptation : 5 à 10 ans
* Matériel de prévention : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 3 à 8 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 3 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,77 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

Le taux de charges sociales retenu est le suivant :
Employé : 62%
Cadre : 66%

Les engagements en matière de retraite ne sont pas provisionnés.

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 54 294 Euros
Honoraire des autres services : 0 Euros

Résultat financier

	30/06/2019	30/06/2018
Produits financiers de participation	29 957	34 060
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	72 279	94 503
Reprises sur provisions et transferts de charge	6 591	5 863
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	**108 827**	**134 426**
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	27 977	21 642
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	**27 977**	**21 642**
Résultat financier	**80 849**	**112 785**

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	1 650		1 650	
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	226 848		2 907	223 941
Immobilisations incorporelles	**228 498**		**4 557**	**223 941**
- Terrains	17 989			17 989
- Constructions sur sol propre	179 956			179 956
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	1 199			1 199
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	908 584	78 683	29 203	958 063
- Installations générales, agencements aménagements divers	42 400			42 400
- Matériel de transport	1 680			1 680
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	422 915	20 207	55 563	387 559
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**1 574 722**	**98 890**	**84 766**	**1 588 846**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	2 204 229	33 707	100 000	2 137 936
- Autres titres immobilisés	15	30		45
- Prêts et autres immobilisations financières	3 936	201		4 137
Immobilisations financières	**2 208 181**	**33 937**	**100 000**	**2 142 118**
ACTIF IMMOBILISE	4 011 401	132 827	189 323	3 954 905

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	1 650		1 650	
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	215 413		2 907	212 506
Immobilisations incorporelles	**217 064**		**4 557**	**212 506**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	55 114	8 278		63 392
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	1 199			1 199
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	763 611	52 992	30 498	786 105
- Installations générales, agencements aménagements divers	29 079	2 438		31 518
- Matériel de transport	1 680			1 680
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	387 680	18 303	54 268	351 714
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**1 238 362**	**82 011**	**84 766**	**1 235 608**
ACTIF IMMOBILISE	1 455 426	82 011	89 323	1 448 114

Notes sur le bilan

Actif circulant

Stocks

Les flux s'analysent comme suit :

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Augmentation des stocks	Diminution des stocks
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état				
Approvisionnements				
Matières premières				
Autres approvisionnements				
Total I				
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis	213 002	292 118		79 116
Produits résiduels				
Autres				
Total II	**213 002**	**292 118**		**79 116**
Production en cours				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
Total III				
Production stockée				79 116

Notes sur le bilan

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 604 246 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	2 080 472		2 080 472
Prêts			
Autres	4 137		4 137
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	5 590	5 590	
Autres	273 776	273 776	
Charges constatées d'avance	1 240 272	1 240 272	
Total	3 604 246	1 519 637	2 084 609
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
ORGANISMES SOCIAUX-PDTS A RECEVOIR	7 960
INTERETS COURUS	21 930
PRODUITS A RECEVOIR	222 385
INTERETS COURUS S/VALEURS MOBILIERE	10 241
INTERETS COURUS A RECEVOIR	28 504
Total	291 020

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré	90 031			90 031
Fonds statutaires	2 852 845			2 852 845
Apports sans droit de reprise	1 095 243			1 095 243
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds	3 393 630			3 393 630
Total fonds sans droit reprise	**7 431 749**			**7 431 749**
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	6 856 507	600 000	610 369	6 846 138
Report à Nouveau	6 211 599	1 954 709	158 442	8 007 866
Résultat de l'exercice	1 785 898	677 854	1 785 898	677 854
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	22 285 753	3 232 563	2 554 709	22 963 607

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	79 730	10 800			90 530
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts	4 960	1 514	4 960		1 514
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	84 690	12 314	4 960		92 044
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		10 800			
Financières					
Exceptionnelles			4 960		

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 5 858 865 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 379	1 379		
- à plus de 1 an à l'origine	10 268			10 268
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 501 276	1 501 276		
Dettes fiscales et sociales	274 158	274 158		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	4 071 703	4 071 703		
Produits constatés d'avance	80	80		
Total	5 858 865	5 848 597		10 268
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	518 672			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	450 108
INTERETS COURUS A PAYER	1 379
DETTES PROVISIONNEES POUR CP	30 922
AUTRES CHARGES A PAYER SUR PERSONNEL	18 150
CHARGES SOCIALES SUR CP	28 422
TAXES CHARGES A PAYER	4 833
DIVERS CHARGES A PAYER	14 579
Total	548 393

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	1 240 272		
Total	1 240 272		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVANCE	80		
Total	80		

Autres informations

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

Les membres du Conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération au titre de cette fonction.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Bourses attribuées Ex 2016-2017	265 135
Bourses attribuées Ex 2017-2018	1 185 654
Bourses attribuées Ex 2018-2019	1 423 078
Bourses attribuées Ex 2019-2020	1 136 000
Autres engagements donnés	4 009 867
Total	4 009 867

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en Euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
Legs et donations acceptés en CA	3 723 860
Legs et donations ouverts en attente d'acceptation par le CA	585 793
Legs et donations acceptées en CA NUP	1 000 000
Assurance vie	450 894
Autres engagements reçus	5 760 547
Legs nets à réaliser	
Total	5 760 547

Les legs sont comptabilisés à l'encaissement legs par legs et non bien par bien, et inscrits en engagements reçus lorsqu'ils ne sont pas encore encaissés.
Les engagements reçus pour la partie non encore encaissée se décompose ainsi :
- Legs et donations acceptés par le CA pour lesquels le délai d'opposabilité est arrivé à terme s'élèvent à : 3.723.860 €
- Legs et donations ouverts en attente d'acceptation par le CA : 585.793 €.
- Legs et donations acceptés par le CA (NUP) : 1.000.000€
- Assurance Vie : 450.894€.

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 66 567 Euros

Autres informations

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat	4 893 494	3 701 369
Prestations en nature	196 888	2 033 720
Dons en nature	183 471	20 810
Total	5 273 853	5 755 899
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	232 234	2 054 530
Prestations	148 125	
Personnel bénévole	4 893 494	3 701 369
Total	5 273 853	5 755 899

Autres informations

Donations

Fonds dédiés

Ressources provenant de la générosité du public

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours de l'exercice B	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restants à engager en fin d'exercice A - B + C
AC ALPES		3 234	3 234	13 295	13 295
AC ANJOU MAINE		1 353	226		1 127
AC AQUITAINE		11 894	11 895	7 362	7 362
AC AUVERGNE		8 167	5 646	1 021	3 542
AC BOURGOGNE		3 000		3 260	6 260
AC BRETAGNE		4 831	4 830	1 972	1 972
AC COTE D'AZUR		14 583	14 438	6 216	6 360
AC NORD PAS DE CALA		2 250		1 500	3 750
AC POITOU		6 956	4 927	3 509	5 538
AC LANGUEDOC		9 248	9 248	4 744	4 744
AC MIDI PYRENEES		11 960	644	4 750	16 066
AC PROVENCE		7 041	7 041	6 673	6 673
AC PICARDIE		6 817	6 818	16 622	16 622
AC ALSACE		1 614	1 615	8 535	8 534
AC PAYS DE LOIRE		3 599	3 598	5 627	5 628
AC FRANCHE COMTE		750			750
AC LORRAINE				6 306	6 306
AC ANTILLES GUADELO				23 480	23 480
Sous total		**97 296**	**74 159**	**114 871**	**138 008**
BOURGOGNE	1 583 001	100 765	15 232		85 533
ILE DE FRANCE	1 440 924	287 034	59 692		227 342
FFC	766 585	576 204	172 000		404 204
Sous total	**3 790 510**	**964 002**	**246 924**		**717 079**
TOTAL	3 790 510	1 061 298	321 083	114 871	855 087

Autres informations

Autres informations

- La contribution de chacune des entités combinées représentant plus de 90% du total des fonds associatifs est la suivante :

  - Fédération Française de Cardiologie : 73,77%
  - Association de Cardiologie du Rhône : 6,98%
  - Association de Cardiologie du Nord Pas de Calais : 2,97%
  - Association de Cardiologie du Limousin : 2,82%
  - Association de Cardiologie IDF : 1,35%
  - Association de Cardiologie de la Lorraine : 1,25%
  - Association de Cardiologie du Languedoc : 1,17%
  - Association de Cardiologie de la Bourgogne: 1,10%

- Pour l'établissement de ces comptes combinés, le périmètre est constitué de 26 associations de Cardiologie listées dans le Règles générales.

  Une association régionale a été créée aux Antilles (Guadeloupe) fin mai 2018. Cette association est comprise dans le périmètre des comptes combinés.

  L'association de Basse Normandie est de nouveau exclue de la combinaison.

Autres informations

Compte d'emploi annuel des ressources

EMPLOIS DE L'EXERCICE	EMPLOIS 2018/2019	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées en 2018/2019	RESSOURCES DE L'EXERCICE	RESSOURCES 2018/2019	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées en 2018/2019
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE		15 074 766
1 - MISSIONS SOCIALES	11 483 119	9 947 380	1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	13 822 625	13 822 625
1.1 Réalisées en France			1.1. Dons et Legs collectés.	13 693 408	13 693 408
- Actions réalisées directement	11 483 119	9 947 380	Dons manuels non affectés	5 824 504	5 824 504
- Versements à d'autres organismes agissant en France	-	-	Dons manuels affectés	76 730	76 730
1.2 Réalisées à l'étranger	-	-	Legs et autres libéralités non affectés	6 714 779	6 714 779
- Actions réalisées directement	-	-	Legs et autres libéralités affectés	1 077 395	1 077 395
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes.	-	-	1.2.Autres produits liés à l'appel à la générosité du public.	128 616	128 616
	-	-		-	
	-	-	2 - AUTRES FONDS PRIVES	-	
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	2 421 268	2 421 268		-	
2.1.Frais d'appel à la générosité du public	2 421 268	2 421 268	3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	180 601	
2.2.Frais de recherche des autres fonds privés.	-	-		-	
2.3.Charges liées à la recherche de subventions et d'autres concours public	-	-		-	
	-	-		-	
	-	-		-	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 633 136	1 410 602	4 - AUTRES PRODUITS	1 989 952	
Sous total		13 779 251			
I. TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	15 537 525		I. TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	16 002 578	
II. DOTATIONS AUX PROVISIONS	-		II. REPRISES DES PROVISIONS	6 591	
III. ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	114 871		III. REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EX. ANTERIEURS	321 082	-
			IV. VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC		321 082
IV. EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	677 854		V. INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	-	
TOTAL GENERAL	16 330 251		TOTAL GENERAL	16 330 251	14 143 107
V. PART DES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS BRUTES DE L'EXERCICE FINANCÉES PAR LES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC.		520 406			
VI. NEUTRALISATION DES DOT. AUX AMORTIS. DES IMMOBILISATIONS FINANCÉES À COMPTER DE LA 1ère APPLICATION DU RÉGLT PAR LES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC.		9 053			
VII. TOTAL DES EMPLOIS FINANCÉS PAR LES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC		14 290 604	VI. TOTAL DES EMPLOIS FINANCÉS PAR LES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC		14 290 604
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		14 927 270

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Missions sociales	5 203 729		Bénévolat	4 893 494	
Frais de recherche de fonds	19 124		Prestations en nature	380 369	
Frais de fonctionnement et autres charges	51 000		Dons en nature		
	5 273 853			5 273 853	

Autres informations

Annexe au compte d'emploi annuel des ressources

1. Généralités

Le compte d'emploi des ressources présenté ci-joint regroupe l'ensemble des opérations de la Fédération Française de Cardiologie (FFC) ayant son siège au 5, rue des colonnes du Trône dans le 12ème arrondissement de Paris et des 27 associations régionales de Cardiologie. **Les montants sont exprimés en Euros.**

Les informations présentées ont été établies sur la base des états financiers de l'exercice clos le 30 juin 2019.

- **Définition des missions sociales**

Elles sont définies dans les statuts comme suit :

- Informer et éduquer le public en vue de la prévention des maladies cardiovasculaires ;
- Promouvoir et favoriser la recherche en cardiologie ;
- Informer le public sur les gestes qui sauvent ;
- Apporter une aide à la réadaptation et à la réinsertion des cardiaques ;
- Et pour la FFC coordonner dans le cadre statutaire les actions des diverses associations adhérentes.

Les missions sociales regroupent les charges directes et indirectes engagées par chacune d'elles en conformité avec l'objet social défini dans l'article 1 des statuts de la Fédération.

- **Préciser les faits significatifs de l'exercice relatifs à l'activité de l'association et ayant une incidence sur la lecture du CER**

Néant

- **Préciser les faits significatifs de l'exercice relatifs à la générosité du public et aux campagnes AGP**

Néant

2. Règles et Méthodes comptables

- **Cadre légal de référence**

Le CER combiné est établi selon le règlement CRC n°2008-12 homologué par arrêté du 11 décembre 2008.

- **Règles et méthodes comptables**

L'établissement du CER combiné suit les mêmes principes comptables que ceux retenus pour l'élaboration des comptes annuels.

Le solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées à la fin d'un exercice ne peut devenir négatif du fait de la FFC ou des associations de cardiologie prises individuellement.

Autres informations

- **Modalités de répartition du financement des emplois entre les ressources collectées auprès du public et les autres produits de l'organisation**

Les méthodes retenues concernant l'affectation des seules ressources collectées auprès du public par type d'emplois au 30 juin 2019 sont les suivantes :

- *Pour les frais de recherches de fonds :*

Les dépenses liées à la recherche de fonds concernent uniquement la FFC et sont financées à 100% par l'appel à la générosité du public non affecté de l'exercice.

- *Pour les frais de fonctionnement :*

Les frais de fonctionnement sont financés par les ressources non affectées de l'exercice issues de la générosité du public au prorata du total des ressources collectées auprès du public sur le total des ressources de l'exercice. Ce taux est de 86,37% sur l'exercice.

- *Pour les missions sociales :*

Les missions sociales réalisées par la FFC sont financées en totalité par les ressources issues de l'appel à la générosité du public affectées et non affectées de l'exercice, et si besoin, par prélèvement sur le stock initial (CASE T1).

Les missions sociales réalisées par les associations de Cardiologie sont financées, dans l'ordre suivant, par : les produits identifiés en comptabilité analytique comme affectés directement aux missions sociales, puis si nécessaire par prélèvement sur les ressources issues de la générosité du public de l'exercice et enfin par prélèvement sur les réserves issues du T1.

3. Les Ressources

Le CER combiné présente un total des emplois de 15.652.397 € (colonne 1) et de ressources de 16.330.251 € (colonne 2) au 30 juin 2019 en adéquation avec le compte de résultat (charges et produits) et un bénéfice comptable de 677.854 €.

Le total des ressources au 30 juin 2019 provenant de la générosité du public s'élève à 13.822.025 € (colonne 2) soit 86,37 % des ressources du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019.

L'affectation par emplois des ressources collectées auprès du public sur l'exercice couvre les dépenses réalisées par la Fédération et les associations de cardiologie pour un montant de 13.779.251 € réparti comme suit (colonne 3) :

- Missions sociales réalisées en France : 9.947.380 €, soit 72,19 % ;
- Frais de recherche de fonds : 2.421.268 € soit 17,57 % ;
- Frais de fonctionnement et frais de communication institutionnelle : 1.410.602 € soit 10,24%.

Et des immobilisations non encore amorties pour 511.353 €.

Soit un total des emplois de 14.290.604 €.

La différence entre les ressources et les emplois de l'exercice issus de la générosité du public soit - 147.497 € diminue d'autant que le solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice.

Tableau de synthèse du report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées.

Autres informations

Rubriques	Montant Annuel 2018/2019
Soldes des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées à l'ouverture de l'exercice 01/07/2018 (T1)	15 074 766 €
+ total des ressources collectées corrigé de la variation des fonds dédiés sur l'exercice 2018/2019 (T2 + T4)	14 143 107 €
- total des emplois financés sur l'exercice par les ressources collectées auprès du public, y compris les immobilisations (et corrigé des amortissements) (T6)	14 290 604 €
Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées à la clôture au 30/06/2019 (T7)	**14 927 270 €**

- **Définition des ressources collectées auprès du public**

Détermination des types de ressources collectées auprès du public retenues dans la définition de l'appel à la générosité du public

Pour la détermination des ressources provenant de la générosité du public (colonne 4) il a été retenu que :

⇨ Les cotisations des adhérents, les cotisations « phase III », les recettes de sponsoring, du congrès, des locations de fichiers, les produits financiers issus du compte courant associé SCI/FFC, et les subventions ne font pas partie des ressources issues de la générosité du public ;
⇨ Les recettes du mécénat font partie des ressources issues de la générosité du public.

- **Détail des ressources collectées prises dans leur ensemble**

Ressources collectées auprès du public (Colonne 4)

Rubriques	Montant Annuel 2018/2019
Dons manuels non affectés	5 824 504 €
Dons manuels affectés	76 730 €
Legs et autres libéralités non affectés	6 714 779 €
Legs et autres libéralités affectés	1 077 395 €
Autres produits liées à l'AGP	128 616 €
Total	**13 822 025 €**

Autres informations

Autres ressources

Rubriques	Montant Annuel 2018/2019
Autres fonds privés (1)	- €
Subvention et autres concours publics	190 601 €
Autres produits (2)	1 989 952 €
Total	**2 180 553 €**

Détail du (1) : Néant

Détail du (2) : 1.989.952 €

Concernant la FFC : **53.152 €**
Echanges fichiers, produits financiers SCI C/C FFC, cotisations des membres, produits exceptionnels, transferts de charges et autres, partenariats.

Concernant les associations de Cardiologie : **1.936.800 €**
Il s'agit des cotisations des membres, des participations des adhérents des clubs à la phase III, des produits financiers, des ressources diverses et exceptionnelles.

Variation des fonds dédiés collectées auprès du public

Situations / Rubriques	A Fonds dédiés AGP début exercice	B Augmentation	C Diminutions	D Fonds dédiés AGP fin d'exercice	E = C- B Fonds dédiés AGP variation exercice
FFC	576 204		172 000	404 204	172 000
Fonds dédiés par régions :					
Ile de France	287 034		59 692	227 342	59 692
Bourgogne	100 765		15 232	85 533	15 232
TOTAL	964 003	-	246 924	717 079	246 924

- **Reprise des provisions**

Reprise de provisions pour dépréciation des VMP : 6.591 €

- **Principe d'affectation des produits financiers :**

Les produits financiers sont affectés selon les règles suivantes :

- En autres produits liés à l'AGP : les intérêts des placements de la FFC pour 44.113 € ainsi que les produits financiers sur LEGS affectées des associations de Cardiologie.

Autres informations

- En autres produits non AGP : les intérêts du compte courant SCI pour 29.957 € et les intérêts des placements des associations de Cardiologie.

4. Les Emplois

Modalités d'affectation des coûts du compte de résultat aux emplois de l'exercice

Les emplois des ressources collectées ont été affectés à partir de la comptabilité analytique comme suit :

Montant Total ..... **15.652.397€**

a) Missions sociales réalisées en France et missions sociales réalisées à l'étranger

Les missions sociales se ventilent ainsi :

TOTAL DES MISSIONS SOCIALES FFC	9 083 141 €
TOTAL DES MISSIONS SOCIALES DES ASSOCIATIONS DE CARDIOLOGIE	2 399 979 €
TOTAL DES MISSIONS SOCIALES	11 483 119 €

b) Frais de recherche de fonds

Ils ne concernent que la FFC et sont constitués des dépenses suivantes :

TOTAL DES FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	2 421 268 €

c) Frais de fonctionnement

TOTAL DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 633 138 €

➢ Ils sont financés à hauteur de 1.410.602 € (soit 86,37%) par les fonds issus de la générosité du public non affectés de l'exercice.

d) Engagements à réaliser sur des ressources affectées

TOTAL DES ENGAGEMENTS A REALISER	114 871 €

Il s'agit :

- D'engagements à réaliser par les régions pour 114.871 € portant notamment sur les dotations de la FFC.

Autres informations

5. Information concernant les contributions volontaires en nature (bénévolats, mise à disposition...)

Le nombre d'heures de bénévolats de la FFC est de 6.802 heures.

Des mises à disposition gracieuse de salles de conférence, bureaux et matériels sont valorisées à hauteur de 380.359 €.

La valorisation des heures des bénévoles, effectuée sur la base d'une moyenne des SMIC mensuels en vigueur du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019, chargé en prenant en compte au prorata temporis les incidences des évolutions de taux de charges sociales de 2018 et 2019,représente 4.893 k€.

La valorisation des contributions volontaires en nature dépend du niveau de l'activité :

- Exécution : 1 fois le SMIC
- Encadrement : 2 fois le SMIC
- Expertise : 3 fois le SMIC

AFIGEC

Expert Comptable & Conseil

AFIGEC Levallois
26-28 rue Marius Aufan
92300 Levallois-Perret
Tél : + 33(0)1 41 49 06 66

AFIGEC Lisieux
51 boulevard Sainte- Anne
14100 Lisieux
Tél : +33(0)2 31 31 17 93

AFIGEC Deauville
11 bis, avenue de la République
14800 Deauville
Tél : +33(0)2 31 81 52 04

AFIGEC Dives-sur Mer
Pont de Cabourg
14160 Dives-sur-Mer
Tél : + 33(0)2 31 24 70 11

AFIGEC Le Havre
32 rue Pierre Brossolette
76600 Le Havre
Tél : +33(0)2 32 74 06 60

AFIGEC Honfleur
5 allée Fontaines St Léonard
14600 Honfleur
Tél : +33(0)2 31 89 40 52